

Le 30/11/2021

Madame la Préfète,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,



(Au moment de la rédaction de la présente déclaration nous n'avons pas connaissance de la présence ou non de Mme la Préfète lors de la séance).

En préambule, nous souhaitons faire part, sans nous étendre, de notre position quant au dernier CDEN. Nous avons bien pris connaissance du courrier de réponse de madame la préfète. Nous croyons sur parole en sa/votre présence au CDEN du 5 Novembre 2020, mais nous nous permettons de rappeler, et les membres ici présents s'en souviendront sûrement, que pour des raisons techniques, nous a-t-on dit, peu d'entre nous ont pu se connecter. Aucun des élus à l'origine du communiqué ne savaient si vous/madame Seguin étiez/était présente. D'où, et les mots ont du sens, notre tournure de phrase « aucun CDEN n'a pu se tenir en la présence de... ». Nous n'avons donc commis aucune omission. Nous avons cité les faits.

Concernant le dialogue social, et nous y reviendrons, nous devons malheureusement noter que nos courriers à la préfecture restent sans suite. Nous n'avons reçu aucune réponse, en date du 4/05/2021, au sujet de la vaccination des agents publics (je nous tenons à votre disposition), et du 24/09 avec une relance le 8/10, concernant les besoins des élèves notifiés mdph (que nous tenons à votre disposition aussi).

L'école publique, s'est retrouvée, comme d'autres services publics, depuis deux ans, fortement mis en lumière par la crise sanitaire. Malheureusement la volonté politique d'en faire une priorité du pays ne s'en est pas suivie, tant en terme d'investissement, de réflexions, que de fonctionnement. Au contraire la loi dite de « transformation de la fonction publique » a donné pleinement ses effets, plongeant les opérations de mouvement et de promotion des personnels dans l'opacité la plus complète. De fait. Le dialogue avec les élus du personnel est désormais quasiment réduit à néant, la transparence et l'égalité de traitement ont suivi. Déjà mis à rude épreuve, les agents du service public que nous sommes n'avaient pas besoin de ça, le service non plus. Nous nous questionnons sur les motivations du pouvoir législatif à l'origine de cette loi. Tentative d'économie de bouts de chandelle ? Méconnaissance des vertus du paritarisme ?....

Dans le second degré, après une fin d'année scolaire 2020-2021, marquée par de multiples dérèglements et dysfonctionnements aux examens, après un congé estival marqué par l'ombre du variant Delta planant sur la France, la rentrée s'est effectuée, contre toute logique, avec un protocole sanitaire allégé. Le Ministère de l'Education Nationale préconise, dès le 1er septembre, l'utilisation de purificateurs d'air et de capteurs de CO2, mais ne se résout toujours pas à en équiper les établissements. A l'heure d'écrire cette déclaration, le taux d'incidence dans la Loire est de 156 (contre 144 pour la France) et il ne cesse d'augmenter. Nous constatons tous dans nos classes que certains de nos élèves sont positifs à la COVID-19, que d'autres sont cas contacts, évincés de l'école... Encore une fois, nous nous sentons complètement livrés à nous-mêmes en cette période de brassage extrême des populations dans nos établissements : conseils de classe, réunions parents-professeurs, journées portes-ouvertes... Ne serait-il pas possible pour une fois de tirer les leçons des deux années écoulées ? Si gouverner c'est anticiper, force est de constater que notre ministère nous dirige fort maladroitement et de façon inquiétante. La pandémie a encore très fortement contraint les écoles et établissements. Les équipes ont su s'adapter, et il faut reconnaître le travail des personnels sur le terrain, qui ont su exercer leurs missions de service public malgré la crise et malgré une communication ministérielle peu adaptée.

Concernant les postes, pour le 1er degré, la dotation de 20 postes pour la rentrée 2021 s'avère sur le terrain insuffisante puisque cette année encore trop de classes fonctionnent avec des effectifs trop importants y compris en Education prioritaire dans certaines classes de cycle 3. Le déroulement des

opérations de carte scolaire s'est fait sans réel dialogue puisque nous ne pouvons intervenir en instance qu'une fois les décisions prises de manière définitive ! La carte scolaire ne montre pas de vision départementale cohérente, nous avons constaté des écarts importants selon les zones, une répartition des postes qui entraîne des inégalités dans les conditions d'apprentissages.

Autre sujet majeur de préoccupation : les absences de professeurs non remplacées sont légion. Le recours à la contractualisation massive ne pallie pas le manque de titulaires remplaçants. Et pourtant certaines absences, tels que les congés maternité par exemple, sont parfaitement anticipables. Ce sont des centaines d'heures d'enseignement qu'il manque aux élèves. On peut toujours dire que la crise sanitaire et le mode hybride ont pu pénaliser des élèves ponctuellement, mais ce n'est rien à côté de cette pénurie organisée. Au-delà des notes que ces élèves n'auront pas, au-delà de l'inégalité fondamentale que ces non remplacements génèrent, c'est tout un pan de leur culture générale et de leur formation de citoyen qui est tout simplement abandonné.

Il est sans doute bien pratique pour Jean-Michel Blanquer de parler à tout va de crise des vocations, faisant ainsi porter la responsabilité sur les enseignants et les personnels éducatifs, pour évoquer une crise inédite du recrutement : cela évite de poser les bonnes questions, et surtout, d'y apporter des réponses. Ces réponses, nous les attendons, le Ministère les doit à nos élèves.

Au lieu de cela, au lycée, nous avons passé le début de l'année à travailler sur un Plan Local d'Evaluation. La réforme du lycée a créé un niveau d'inégalité jamais atteint encore entre les élèves et entre les établissements, et le Ministère nous demande à nous, désormais, de trouver des solutions pour les résorber, ou tenter de les rendre moins visibles plutôt. Mais le PLE n'est qu'une façon d'accentuer encore davantage les inégalités, de rendre le bac, déjà très affaibli, de plus en plus local. Le contrôle continu et sa mise en œuvre affichée dans le PLE est également une façon de dégrader le lien pédagogique, entre des élèves évalués en permanence, et des enseignants « juges et parties ».

La FSU de la Loire, Madame la préfète, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, se fait ici le relai des inquiétudes des enseignants. Nous voudrions enfin croire, comme le répète notre ministre, à une « rentrée normale et sereine ».

Concernant l'inclusion : la pénurie de moyens est, une fois de plus lors de ce début d'année, la boussole des décisions prises par l'institution, c'est le sens du communiqué commun lu précédemment.

Une autre illustration du manque d'ambition de notre école concerne la pratique physique et sportive. En effet elle est, à travers l'EPS et le sport scolaire, pour un nombre important d'enfants, le seul lieu de pratique physique et sportive. Mais, contrairement aux déclarations ministérielles, cette discipline ne peut se résumer au « bougisme ».

En effet, si nous pouvons tous comprendre que « bouger 30 minutes par jour » peut être bénéfique pour la santé de tout un chacun dans un cadre familial, il n'en demeure pas moins que cet objectif, transposé dans le cadre scolaire par la voix du Ministre de l'Education Nationale évoquant une discipline scolaire (l'EPS), devient rapidement risible par son total manque d'ambition.

En effet, vivre des « expériences » corporelles positives et variées ou construire des compétences permettant de jeter les bases d'une pratique physique bénéfique pour sa santé et d'une pratique sportive culturelle dans un cadre fédéral nécessite un véritable temps d'apprentissage qui ne peut se faire à la volée en 30 minutes ! C'est cette conception de l'EPS qui motive la revendication du SNEP-FSU : 4 heures d'EPS par semaine pour tous les élèves, de la 6e au lycée.

En ce qui concerne plus particulièrement l'école primaire, la scolarisation obligatoire à 3 ans a peu amélioré la fréquentation des « petites sections » qui étaient déjà présents à l'école en très grande majorité ; par contre, outre de permettre un financement supplémentaire pour l'école maternelle privée, elle aura fermé l'accès à l'école à la quasi-totalité des enfants de 2 ans, y compris en Éducation Prioritaire. Les constats sont pourtant unanimes sur l'importance de la prise en charge

précoce pour lutter contre les inégalités scolaires. Nos collègues de maternelle en font également le constat et en mesurent chaque jour les impacts.

La modification de la formation initiale, avec notamment le positionnement d'étudiants à 1/4 de temps a beaucoup perturbé le fonctionnement des écoles publiques. Il a été fait peu de cas de la stabilité des équipes, des priorités sur poste, de la charge de travail des directeurs, de l'information sur les missions. Les différences de conditions de formation de ces étudiants entre le public et le privé nous interrogent.

Vous avez été alertés, comme nous, par des écoles en attente de labélisation « REP » puisqu'elles travaillent avec des publics très précaires dont les difficultés s'accroissent d'année en année et n'ont pas été prises en compte en 2015. Pour la FSU, les problématiques sont complexes (scolaires, non scolaires, pédagogiques, conditions d'exercice), multifactorielles, et méritent des attentions et des moyens permettant vraiment la réussite pour tous. Le manque d'évaluation sérieuse des dispositifs existants, la discontinuité dans les politiques successives, la non prise en compte de toutes les composantes sociétales ne permettent pas aujourd'hui une lutte efficace contre les inégalités. L'expérimentation en cours avec les Contrats Locaux d'Accompagnement relève d'une vision du système éducatif, où les écoles sont mises en concurrence les unes contre les autres, et doivent se démener pour obtenir des moyens. La FSU ne partage pas cette vision et demande que ces expérimentations soient abandonnées. Nous demandons également que la carte de l'EP soit revue au plus vite en tenant compte des besoins des écoles, notamment orphelines et/ou rurales, et de leur public.

Comme évoqué déjà depuis plusieurs années, certaines situations sociales d'élèves sont intolérables vu leurs conditions précaires (pas de logement, mauvaise alimentation, pas d'accès aux soins, aux loisirs ...). Quelles solutions sont proposées ?

Malgré tous ces manques, un très grand nombre de réussites, au quotidien, de notre système éducatif, repose sur la très forte mobilisation, et l'expertise de ses personnels, encore plus lors des crises, qu'elles soient sociales ou sanitaires aujourd'hui, peut-être environnementales demain. Ne pas opérer les choix budgétaires nécessaires à une rémunération correcte des agents (qui même le Sénat le reconnaît, n'est pas à la hauteur), et nécessaire à l'amélioration des conditions de travail des agents et des élèves, est une erreur lourde de conséquences. L'organisation de l'Ecole, au service de tous, ne peut pas se faire grâce à des mots valise, des économies de bouts de chandelle et des analyses hâtives. C'est au contraire grâce au paritarisme, et à des moyens à la hauteur, que nous devons construire le service public d'éducation de demain. À la FSU, c'est un plan ambitieux pour l'éducation nationale que nous réclamons de nos vœux.